

PAR SDÉ

Laval, le 7 mai 2021

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: *HQD - Demande relative au programme GDP Affaires*
Planification d'audience de l'AHQ-ARQ

Dossier : R-4041-2018 Phase 2

N/D: 4503-34

Chère consœur,

Afin de donner suite à la correspondance de la Régie datée du 23 avril 2021, la présente a pour but de l'informer de la planification de l'audience pour l'AHQ-ARQ dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Liste des témoins et qualifications

Monsieur Marcel-Paul Raymond, analyste - Présentation de la preuve : 30 minutes

Temps prévu pour les contre-interrogatoires :

Contre-interrogatoire des témoins de HQD : 60 minutes

L'AHQ-ARQ désire tout de même se réserver la possibilité d'interroger brièvement les autres intervenants en fonction de la preuve présentée à l'audience, le cas échéant.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

Temps prévu pour les plaidoiries :

30 minutes

Autres informations utiles aux fins de l'établissement du calendrier :

L'AHQ-ARQ vient de prendre connaissance de la correspondance de la Régie du 6 mai 2021 accordant une remise de la séance de travail sur une preuve complémentaire à être déposée dans le dossier R-4147-2021, au **17 mai 2021**. L'AHQ-ARQ étant le seul intervenant reconnu au dossier R-4147-2021, elle transmettra en parallèle une lettre à la formation de la Régie chargée d'entendre ce dossier afin de la sensibiliser sur le conflit d'agenda et étudier la possibilité d'un report de la séance de travail.

De plus, tel que mentionné par d'autres intervenants, il y a un conflit d'horaire avec les audiences dans les dossiers R-4143-2021 et R-4145-2021 pour les **20 et 21 mai 2021**.

Par ailleurs, le soussigné est retenu devant un autre tribunal le **26 mai 2021**. Il serait apprécié que la Régie puisse tenir compte de cette indisponibilité dans l'établissement du calendrier et alors que nous serons sûrement rendus au stade de l'argumentation et que l'ordre alphabétique usuel pourrait être modifié pour que l'AHQ-ARQ passe en dernier (et donc le 27 mai 2021 si possible).

Finalement, l'AHQ-ARQ indique à la Régie qu'elle n'entend soulever aucun moyen préliminaire à l'audience.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

748932